B O A D
BANQUE OUEST AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

AVIS DE SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT

Procédure ouverte internationale – Pré-qualification de candidats

Sélection d'un gestionnaire ou d'un groupement de gestionnaires pour le Fonds d'Amorçage et le Fonds d'Infrastructures de la BOAD

Référence : AMI N°001/2026/BOAD/DIFP

Date de publication : 23 novembre 2026 – Date limite de réception des manifestations d'intérêt : 21 décembre 2026 à 18h30 (GMT)

Autorité contractante : Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), Département des Institutions Financières et Participations (DIFP), Lomé – Togo. **Conseil mandaté pour la conduite de la procédure :** Hodari, Abidjan – Côte d'Ivoire (voir point 2).

CONTEXTE ET PARTIES PRENANTES

1. Contexte

La Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) est l'institution commune de financement du développement des huit (8) États membres de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo. Son siège est situé à Lomé (République Togolaise).

Le déficit annuel de financement des infrastructures dans l'espace UEMOA est estimé à environ 7 milliards de dollars US (≈ 4 137 milliards de FCFA). Ce déficit freine l'intégration régionale et la croissance de l'Union. Pour y répondre, et conformément à sa stratégie de prise de participation ainsi qu'aux orientations visées dans l'axe n°1 de son Plan stratégique Djoliba 2026-2030, visant à accélérer l'intégration régionale et l'autonomie stratégique ouest africaine, la Banque a décidé de promouvoir la création de deux véhicules d'investissement dédiés aux infrastructures en Afrique de l'Ouest : (i) un **Fonds d'Amorçage**, destiné à la préparation de projets, et (ii) un **Fonds d'Infrastructures**, destiné au financement de projets matures.

Les deux Fonds poursuivent les objectifs suivants :

- diversifier les sources de financement des infrastructures et accroître la part du secteur privé ;
- mobiliser les investisseurs institutionnels nationaux, régionaux et internationaux aux côtés de la Banque ;
- soutenir les promoteurs locaux en finançant la préparation des projets jusqu'à leur bancabilité ;
- contribuer au développement du marché financier régional.

Les principales caractéristiques indicatives des deux Fonds sont résumées ci-après :

	Fonds d'Amorçage	Fonds d'Infrastructures
Objet	Financer la préparation de projets (études de faisabilité, études d'impact environnemental et social, conseil juridique et fiscal, due diligences approfondies) jusqu'à leur bancabilité, afin de combler le manque de projets bancables en Afrique de l'Ouest.	Apporter des fonds propres et quasi-fonds propres à des projets d'infrastructures matures, à forte intensité capitalistique, greenfield et brownfield, y compris en partenariat public-privé (PPP).
Secteurs cibles	Énergie, transports et télécommunications	Énergie, transports et télécommunications
Souscription de la BOAD	12 000 millions de FCFA (≈ 18 M€)	26 238 millions de FCFA (≈ 40 M€)
Premier closing visé	≈ 18 M€	200 M€
Taille cible (hard cap)	40 M€	400 M€
Instruments et tickets	Prise en charge des coûts de développement contre participation dans les sociétés de projet ; cession des participations à des tiers, le cas échéant au Fonds d'Infrastructures, une fois les projets maturés.	Fonds propres, dette senior et mezzanine ; tickets de 10 à 50 M€ par opération.
Forme et durée	Fonds fermé – 12 ans	Fonds fermé – 15 ans au plus
Domiciliation et droit applicable	Luxembourg	Luxembourg

Les caractéristiques ci-dessus sont indicatives. Elles seront précisées dans la demande de propositions (RFP) adressée aux candidats présélectionnés et arrêtées dans la documentation constitutive des Fonds. Le calendrier des closings sera confirmé par la BOAD.

Les deux Fonds sont complémentaires : les projets maturés par le Fonds d'Amorçage ont vocation à bénéficier d'un accès facilité au Fonds d'Infrastructures, sous réserve de mécanismes robustes de prévention et de gestion des conflits d'intérêts (notamment des comités d'investissement indépendants et distincts).

2. Parties prenantes et organisation de la procédure

La procédure de sélection fait intervenir les parties suivantes :

Partie	Rôle dans la procédure
Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD)	Autorité contractante et investisseur de référence (sponsor) des deux Fonds. Le processus est piloté par le Département des Institutions Financières et Participations (DIFP), sous l'autorité d'un Comité de Supervision interne. Les décisions de présélection, de sélection, d'attribution et de signature relèvent de la seule compétence de la Banque, conformément à ses règles et procédures.

Partie	Rôle dans la procédure
Hodari	Conseil de la Banque, mandaté par contrat de prestation de services pour l'accompagnement de la BOAD dans l'identification, la sélection et la contractualisation du gestionnaire. Point de contact unique des candidats (voir encadré ci-dessous et point 18).
Gide Loyrette Nouel - Cabinet juridique et conformité externe	En appui de Hodari pour les questions juridiques, fiscales et réglementaires, notamment au regard du droit luxembourgeois.
Candidats	Sociétés de gestion et gestionnaires de fonds d'investissement, candidats seuls ou en groupement, satisfaisant aux conditions de participation du point 7.
Investisseurs tiers	Investisseurs institutionnels nationaux, régionaux et internationaux (y compris institutions financières de développement) que le gestionnaire retenu devra mobiliser aux côtés de la BOAD pour atteindre les tailles cibles des Fonds. Ils ne sont pas parties à la présente procédure.

Organisation de la procédure

La BOAD a confié à la société **Hodari** la mission d'accompagnement de la Banque dans le processus d'identification et de sélection d'un gestionnaire pour les Fonds Amorçage et Infrastructures. À ce titre, Hodari agit au nom et pour le compte de la Banque pour : (i) la diffusion du présent avis, la réception des questions et des manifestations d'intérêt ; (ii) l'analyse des candidatures et l'établissement des rapports de présélection ; (iii) la rédaction et la gestion de la demande de propositions (RFP), l'évaluation des propositions et la due diligence opérationnelle des candidats ; (iv) l'appui à la négociation du term sheet et du contrat de gestion jusqu'à sa signature.

L'équipe de mission est dirigée par **M. Hamet AGUEMON, Chef de projet**, et réunit des experts du développement et du financement d'infrastructures en Afrique. Hodari constitue le **canal unique de communication** avec les candidats pendant toute la durée de la procédure. Hodari ne dispose d'aucun pouvoir de décision : toutes les décisions sont prises par la BOAD.

DESCRIPTION DU PROJET

3. Type de marché

Marché de services : contrat de gestion de fonds d'investissement portant, selon le ou les lots attribués, sur l'un des Fonds ou sur les deux Fonds. Le gestionnaire sera rémunéré par les Fonds au moyen (i) d'une commission de gestion (*management fee*) et (ii) d'un intéressement à la performance (*carried interest*) assorti d'un taux de rendement prioritaire (*hurdle*) et d'un mécanisme de restitution (*clawback*), selon des conditions qui seront proposées par les candidats présélectionnés dans le cadre de la demande de propositions, puis négociées avec les finalistes. Le marché n'est en conséquence ni à prix forfaitaire ni à prix unitaires.

4. Description du marché

Le présent avis a pour objet de présélectionner des sociétés de gestion en vue de la sélection, pour chacun des lots définis au point 5, d'un **gestionnaire unique ou d'un groupement de gestionnaires** chargé de la structuration, de la levée de fonds et de la gestion du Fonds d'Amorçage et/ou du Fonds d'Infrastructures. Le gestionnaire retenu aura notamment pour

missions, pour le ou les Fonds qui lui sont confiés :

- la structuration et la constitution des deux véhicules (forme juridique, documentation constitutive et contrat de société – LPA, agréments et enregistrements requis), en liaison avec la BOAD et ses conseils ;
- la mobilisation des capitaux : organisation et conduite de la levée de fonds auprès d'investisseurs institutionnels en vue d'un premier closing de 200 M€ pour le Fonds d'Infrastructures et d'environ 18 M€ pour le Fonds d'Amorçage, puis de closings ultérieurs jusqu'aux tailles cibles de 400 M€ et 40 M€ ;
- l'origination, l'analyse, la structuration et l'exécution des investissements, le suivi des participations et la gestion des sorties, conformément aux politiques d'investissement des Fonds ;
- pour le Fonds d'Amorçage, l'ingénierie de projets (*project development*) : pilotage des études et due diligences, mobilisation d'un réseau d'experts techniques et conduite des transactions jusqu'au bouclage financier ;
- la gestion des risques, la conformité (LAB-FT, KYC/KYB, sanctions, bénéficiaires effectifs, personnes politiquement exposées) et la prévention des conflits d'intérêts, notamment entre les deux Fonds et entre les Fonds et les investisseurs ;
- le reporting aux investisseurs selon les principes de l'ILPA (reporting trimestriel, audit annuel, valorisations selon les lignes directrices IPEV, revue indépendante des valorisations) ;
- la mise en œuvre d'un système de gestion environnementale et sociale aligné sur les Normes de performance de la SFI, assorti d'un reporting d'impact ;
- la mise en place et l'animation de la gouvernance des Fonds : comités d'investissement indépendants, comité consultatif des investisseurs (LPAC), clauses relatives aux hommes clés, à la révocation du gestionnaire, au *GP commitment*, au *waterfall* et au *clawback*.

Attentes de la Banque. La BOAD attend du gestionnaire : un statut institutionnel de premier rang ; une équipe expérimentée dans le développement et la gestion d'infrastructures et en particulier en Afrique, maîtrisant les PPP complexes ; une capacité démontrée à mobiliser des capitaux institutionnels ; une capacité à structurer et à administrer des véhicules de droit luxembourgeois répondant aux exigences réglementaires et fiscales applicables ; une présence en Afrique de l'Ouest, ou un engagement d'implantation ; et un engagement financier du gestionnaire dans les Fonds (*GP commitment*).

5. Nombre et intitulé des lots

L'appel à candidatures comprend deux (2) lots, correspondant chacun à l'un des deux Fonds. Les candidats, seuls ou en groupement, peuvent manifester leur intérêt pour un seul lot ou pour les deux lots, dans les conditions ci-après. Conformément au point 8, un candidat – ou, s'agissant d'un groupement, chacun de ses membres – ne peut présenter qu'une seule manifestation d'intérêt : celle-ci porte soit sur le Lot 1, soit sur le Lot 2, soit sur les deux lots (candidature conjointe). Le ou les lots visés sont indiqués dans le formulaire de soumission (Annexe 1).

Lot 1 : « Gestion du Fonds d'Amorçage ». Les candidats intéressés manifestent leur intérêt dans les conditions fixées par le présent avis. Pour les candidatures portant exclusivement sur le Lot 1, les critères propres au Lot 2 (voir point 14) ne sont pas applicables.

Lot 2 : « Gestion du Fonds d'Infrastructures ». Les candidats intéressés manifestent leur intérêt dans les conditions fixées par le présent avis. Aucune dérogation n'est accordée : l'ensemble des critères applicables à ce lot doit être satisfait.

Candidature conjointe – Lots 1 et 2 : « Gestion du Fonds d'Amorçage et du Fonds d'Infrastructures ». Les candidats souhaitant se voir confier les deux Fonds présentent une candidature unique couvrant les deux lots, soumise aux critères applicables à chacun d'eux. Lorsqu'elle émane d'un groupement, cette candidature précise la répartition des rôles entre ses membres (par exemple, un membre en charge de la préparation de projets et un membre en charge de l'investissement et de la gestion d'actifs).

La Banque privilégie la désignation d'un même gestionnaire ou d'un même groupement pour les deux Fonds, compte tenu de leur complémentarité. La présélection, l'évaluation des propositions et l'attribution s'effectuent néanmoins lot par lot : les deux lots pourront être attribués à un même candidat ou à des candidats distincts. Dans le présent avis, les termes « le gestionnaire » et « le contrat de gestion » désignent, pour chaque lot, le gestionnaire ou le groupement retenu et le contrat conclu avec lui.

6. Budget maximal

Sans objet au sens d'un budget de prestations. La BOAD souscrira aux Fonds à hauteur de 12 000 millions de FCFA (≈ 18 M€) pour le Fonds d'Amorçage et de 26 238 millions de FCFA (≈ 40 M€) pour le Fonds d'Infrastructures. La rémunération du gestionnaire sera supportée par les Fonds dans les conditions arrêtées dans leur documentation constitutive et dans le contrat de gestion ; elle devra être conforme aux pratiques de marché et aux principes de l'ILPA. Aucune rémunération ni indemnité n'est due au titre de la participation à la présente procédure.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

7. Éligibilité

La participation au marché est ouverte aux personnes morales (participant soit individuellement, soit dans un groupement – consortium – de soumissionnaires) éligibles conformément au Guide d'Achats de la BOAD, disponible à l'adresse https://www.boad.org/fr/opportunites/appels-doffre/, et remplissant les conditions suivantes :

- être une société de gestion de portefeuille ou un gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs agréé ou enregistré auprès d'une autorité de régulation financière reconnue (notamment CSSF – Luxembourg, AMF – France, FCA – Royaume-Uni, SEC – États-Unis, FSC – Maurice, FSCA – Afrique du Sud, AMF-UMOA), ou démontrer sa capacité à obtenir, avant le premier closing, l'agrément requis pour la gestion des véhicules ;
- gérer, à la date de publication du présent avis, des actifs d'un montant au moins égal à **350 millions d'euros** (ou équivalent)*, au niveau du candidat ou, pour un groupement, de ses membres cumulés ;
- avoir levé, clôturé et investi, en tout ou partie, au moins un fonds dédié aux infrastructures et/ou à l'Afrique (pour le Lot 1, un fonds ou des facilités de préparation de projets d'infrastructures sont pris en compte) ;
- disposer d'une équipe d'investissement dédiée au continent africain ;
- mettre en œuvre une stratégie d'investissement ciblée sur les infrastructures (transport, énergie, et/ou télécommunications).

** Ce seuil ne s'applique pas pour les candidats dont la manifestation d'intérêt porte exclusivement sur le Lot 1 (voir points 5 et 14).*

Dans le cas d'un groupement, les conditions d'agrément, d'équipe dédiée et de stratégie infrastructures doivent être satisfaites par au moins l'un des membres ; le seuil d'actifs sous gestion et l'expérience africaine s'apprécient au niveau du groupement. Le groupement désigne

un chef de file mandaté pour le représenter, joint à sa manifestation d'intérêt un accord de groupement ou une lettre d'intention signée de tous ses membres précisant la répartition des rôles, et ses membres sont conjointement et solidairement responsables vis-à-vis de la Banque. La composition d'un groupement ne peut être modifiée après la date limite de réception des manifestations d'intérêt sans l'accord préalable écrit de la Banque.

La participation d'une entité inéligible entraînera l'élimination automatique de la manifestation d'intérêt concernée.

8. Nombre d'offres

Une personne morale ne peut pas soumettre plus d'une manifestation d'intérêt, quelle que soit la forme de sa participation (soit individuellement, soit dans un groupement – consortium – de soumissionnaires). Dans le cas où une personne morale participerait à plus d'une manifestation d'intérêt, toutes les manifestations d'intérêt auxquelles cette personne participe seront éliminées. Il en va ainsi quel que soit le nombre de lots visés : un candidat intéressé par les deux lots présente une candidature conjointe unique (point 5). Cette règle ne s'applique pas aux prestataires de services tiers (administrateur central, dépositaire, agent domiciliataire, conseils) pressentis par plusieurs candidats.

9. Situations d'exclusion

Dans le formulaire de soumission, les soumissionnaires doivent soumettre une déclaration signée, incluse dans le formulaire standard de soumission, selon laquelle ils ne se trouvent dans aucune des situations visées au point 2.2.2 du Guide des Procédures d'Achats de la BOAD[1].

Les candidats, et chaque membre d'un groupement, déclarent en outre :

- ne pas figurer, non plus que leurs dirigeants, actionnaires de référence ou bénéficiaires effectifs, sur les listes de sanctions de l'UEMOA, des Nations Unies, de l'Union européenne, des États-Unis (OFAC), du Royaume-Uni, de la Banque mondiale ou de la Banque africaine de développement ;
- ne pas faire l'objet d'une sanction d'exclusion prononcée par une banque multilatérale de développement ;
- ne pas avoir fait l'objet, au cours des cinq (5) dernières années, d'une sanction disciplinaire ou pénale définitive prononcée par une autorité de régulation financière ou une juridiction pour des manquements graves (lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, abus de marché, fraude, corruption).

Toute fausse déclaration entraîne l'exclusion de la procédure, à quelque stade que ce soit.

10. Possibilités de sous-traitance et de délégation

La sous-traitance de la gestion de portefeuille et de la gestion des risques, fonctions essentielles du gestionnaire, n'est pas autorisée en dehors du groupement candidat. La délégation de fonctions support (administration centrale, agent de transfert et de registre, dépositaire, domiciliation, conseil en investissement local) est admise dans le respect du cadre réglementaire applicable aux véhicules, notamment luxembourgeois, et des règles de la BOAD. Le gestionnaire retenu conservera l'entière responsabilité des prestations déléguées, dont il devra assurer la supervision et le contrôle permanents. Les prestataires pressentis seront indiqués dans la réponse à la demande de propositions.

---

[1] https://www.boad.org/documents/guide_achats.pdf

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES OPÉRATIONS

11. Calendrier indicatif de la procédure de sélection

La procédure se déroulera selon le calendrier indicatif suivant :

Étape	Délai indicatif	Date ou période indicative
Publication de l'avis de sollicitation de manifestations d'intérêt	J	23 novembre 2026
Date limite de réception des questions des candidats	J + 7 jours	30 novembre 2026
Diffusion à l'ensemble des candidats des réponses aux questions (rendues anonymes)	J + 14 jours	7 décembre 2026
Date limite de réception des manifestations d'intérêt	**J + 28 jours**	**21 décembre 2026 à 18h30 GMT**
Analyse des manifestations d'intérêt et présélection (i) de quatre (4) candidats maximum pour le lot 1 et de six (6) candidats maximum pour le lot 2 et la candidature conjointe – approbation par la BOAD	2-3 semaines	Janvier 2027
Notification des résultats de la présélection et envoi de la demande de propositions (RFP) aux candidats présélectionnés	–	Janvier 2027
Remise des propositions	**45 jours**	**Février 2027**
Évaluation des propositions et demandes de clarification	2 semaines	Mars 2027
Due diligence opérationnelle (présentations, visite sur site optionnelle, revue juridique et conformité)	2 semaines	Mars 2027
Sélection d'une liste restreinte de trois (3) finalistes par lot – approbation par la BOAD	2 semaines	Avril 2027
Term sheet, négociation et offre finale (BAFO) accompagnée d'un projet de contrat de gestion	3 semaines	Mai 2027
Sélection définitive du gestionnaire, finalisation du contrat de gestion – décision de la BOAD et signature	**1 à 2 semaines**	**Mai 2027**

Ce calendrier est indicatif et sera ajusté en fonction de la date effective de publication, de la diligence des parties prenantes et des délais d'approbation internes de la Banque. Toute modification sera portée à la connaissance des candidats par les canaux indiqués au point 18.

12. Date prévue de commencement du marché

Le contrat de gestion devrait être signé en mai 2027 et entrera en vigueur à sa signature. Le gestionnaire engagera sans délai la structuration des véhicules et la levée de fonds ; le premier closing du Fonds d'Infrastructures (200 M€) et celui du Fonds d'Amorçage sont visés dans des délais indicatifs et respectifs de douze (12) à vingt-quatre (24) et six (6) mois à compter de la signature du contrat de gestion.

13. Durée de mise en œuvre du marché

Le contrat de gestion couvrira toute la durée de vie des Fonds, soit douze (12) ans pour le Fonds

d'Amorçage et quinze (15) ans au plus pour le Fonds d'Infrastructures à compter de leur premier closing, hors prorogations éventuelles (par exemple, une période d'un (1) an sur décision des investisseurs), jusqu'à la liquidation complète des Fonds. La période d'investissement indicative est de quatre (4) ans pour le Fonds d'Amorçage et de cinq (5) ans pour le Fonds d'Infrastructures. Le contrat de gestion prévoira les conditions de révocation du gestionnaire, avec ou sans faute, conformément aux standards de marché.

CRITÈRES DE SÉLECTION ET D'ATTRIBUTION

14. Critères de sélection (critères d'évaluation des manifestations d'intérêt)

Les manifestations d'intérêt recevables (dossier complet, rédigé en français et reçu dans les délais, candidat éligible, absence de situation d'exclusion) seront évaluées selon les critères de sélection ci-après. Dans le cas où les manifestations d'intérêt seraient soumises par un groupement, ces critères s'appliqueront au groupement dans son ensemble, sauf mention contraire. Compte tenu de la nature du marché (gestion de fonds fermés de longue durée), la période de référence pour l'appréciation de l'expérience et des performances est fixée aux dix (10) années précédant la date de publication du présent avis ; les états financiers sont demandés pour les trois (3) derniers exercices clos.

Chaque critère est apprécié de manière binaire – satisfait (oui) ou non satisfait (non) – au vu des pièces justificatives ; aucune note ni pondération n'est attribuée à ce stade. Le non-respect de l'un des critères applicables à un lot expose le candidat au rejet de sa manifestation d'intérêt pour ce lot.

Les critères sont appréciés lot par lot selon le tableau suivant, qui décline les capacités économique et financière, professionnelle et technique des candidats et précise, dans la colonne « Lot(s) », le ou les lots auxquels chaque critère s'applique. Une candidature conjointe est examinée au regard des critères applicables à chacun des deux lots et peut, le cas échéant, n'être présélectionnée que pour l'un d'eux.

N°	Critère	Exigence minimale (oui / non)	Lot(s)	Pièces justificatives (point 17)
1) Capacité économique et financière				
1	Actifs sous gestion	Au moins 350 millions d'euros (ou équivalent)* à la date de publication de l'avis, au niveau du candidat ou, pour un groupement, de ses membres cumulés.	2	Attestation signée des dirigeants, détaillant les actifs sous gestion par fonds et par stratégie (pièce d).
2	Solidité financière	États financiers des trois (3) derniers exercices clos audités, sans refus de certification ni réserve sur la continuité d'exploitation ; capitaux propres positifs et exigences de fonds propres réglementaires respectées à la clôture du dernier exercice (pour un groupement : chef de file).	1 et 2	États financiers audités et rapports des auditeurs (pièce d).

N°	Critère	Exigence minimale (oui / non)	Lot(s)	Pièces justificatives (point 17)
3	Engagement financier du gestionnaire	Engagement écrit d'investir, dans chaque Fonds dont la gestion lui serait confiée, au moins 1% du total des engagements (*GP commitment*), avec indication de son mode de financement.	1 et 2	Formulaire de soumission, section 3.2 (pièce b).
2) Capacité professionnelle				
4	Agrément du gestionnaire	Agrément ou enregistrement en cours de validité auprès d'une autorité de régulation financière reconnue, ou capacité démontrée à obtenir l'agrément requis avant le premier closing.	1 et 2	Copie de l'agrément ou extrait du registre du régulateur ; le cas échéant, note décrivant la démarche d'agrément envisagée (pièce c).
5	Équipe dédiée à l'Afrique	Équipe d'investissement dédiée au continent africain, en place à la date de publication de l'avis.	1 et 2	Organigramme de l'équipe dédiée à l'Afrique (pièce f).
6	Hommes clés	Au moins deux (2) hommes clés pressentis justifiant chacun d'au moins dix (10) ans d'expérience dans l'investissement ou le développement d'infrastructures, avec indication de leur localisation et du temps alloué.	1 et 2	CV des hommes clés pressentis (pièce f).
7	Présence en Afrique de l'Ouest	Présence en Afrique de l'Ouest (société de gestion, filiale ou bureau) ou, à défaut, plan d'implantation.	1 et 2	Organigramme de l'équipe implantée ou à implanter ; document d'incorporation de la société de gestion ou de sa filiale, ou note de concept et feuille de route pour l'implantation (pièces c et f).
8	Véhicules de droit luxembourgeois (priorité stratégique)	Agrément CSSF, ou au moins un véhicule de droit luxembourgeois géré ou conseillé au cours de la période de référence, ou, à défaut, dispositif permettant de satisfaire aux exigences réglementaires et fiscales luxembourgeoises avant le premier closing.	1 et 2	Liste des véhicules de droit luxembourgeois gérés ou conseillés, agrément CSSF le cas échéant, description de la substance ; à défaut, note décrivant le dispositif envisagé (pièce g).
9	Dispositif LAB-FT	Politique LAB-FT et KYC formalisée, conforme aux recommandations du GAFI, et responsable de la conformité (MLRO) désigné.	1 et 2	Résumé des politiques et procédures (pièce i).

N°	Critère	Exigence minimale (oui / non)	Lot(s)	Pièces justificatives (point 17)
10	Gestion environnementale et sociale	Système de gestion environnementale et sociale formalisé, aligné sur les Normes de performance de la SFI.	1 et 2	Résumé des politiques et procédures (pièce i).
11	Reporting et valorisation	Reporting aux investisseurs au moins trimestriel selon les principes de l'ILPA ou des standards équivalents, valorisations selon les lignes directrices IPEV et audit annuel des fonds gérés.	1 et 2	Résumé des politiques et procédures (pièce i).
12	Conflits d'intérêts et contrôle interne	Politique formalisée de prévention et de gestion des conflits d'intérêts ; fonctions de gestion des risques et de contrôle indépendantes des équipes d'investissement.	1 et 2	Résumé des politiques et procédures (pièce i).
3) Capacité technique				
13	Fonds dédié aux infrastructures et/ou à l'Afrique	Au moins un fonds dédié aux infrastructures et/ou à l'Afrique, levé, clôturé et investi en tout ou partie. Pour le Lot 1, un fonds ou des facilités de préparation de projets d'infrastructures sont pris en compte.	1 et 2	Fiche de chaque fonds : millésime, taille, date de closing final, montant investi, principaux investisseurs (pièce e).
14	Stratégie infrastructures	Stratégie d'investissement ciblée sur les infrastructures (énergie, transports et/ou télécommunications).	1 et 2	Stratégie d'investissement (pièce c) ; liste des investissements d'infrastructures réalisés (pièce e).
15	Expérience en Afrique	Au moins un investissement d'infrastructures réalisé en Afrique (ou, pour le Lot 1, au moins un projet d'infrastructures préparé en Afrique) au cours de la période de référence, par le candidat ou par au moins un membre du groupement.	1 et 2	Liste des investissements d'infrastructures réalisés et/ou en Afrique (pièce e).
16	Capacité de levée de fonds	Au moins trois (3) engagements d'un montant unitaire d'au moins 10 millions d'euros obtenus d'investisseurs institutionnels tiers (institutions de financement du développement, fonds de pension, assureurs, fonds souverains) au cours de la période de référence.	2	Tableau des fonds gérés et de leurs principaux investisseurs (pièce e).
17	Références d'investisseurs	Au moins trois (3) investisseurs institutionnels de référence pouvant être contactés par la Banque ou son Conseil.	1 et 2	Coordonnées des références (pièce h).

N°	Critère	Exigence minimale (oui / non)	Lot(s)	Pièces justificatives (point 17)
18	Performance historique vérifiable	TRI net, TVPI et DPI communiqués pour chaque fonds géré au cours de la période de référence, établis selon les lignes directrices IPEV à la dernière date de valorisation.	2	Tableau de l'ensemble des fonds gérés (pièce e).
19	Bouclages financiers et PPP	Au moins deux (2) projets d'infrastructures, greenfield ou brownfield, conduits jusqu'au bouclage financier au cours de la période de référence, dont au moins un en partenariat public-privé (PPP).	1 et 2	Précisions sur les bouclages financiers et les PPP conduits (pièce e).
20	Préparation de projets	Au moins deux (2) projets d'infrastructures préparés depuis la phase amont (études de faisabilité, études d'impact environnemental et social, structuration) jusqu'à la bancabilité au cours de la période de référence.	1	Liste des projets préparés jusqu'à la bancabilité (pièce e).

** Seuil ne s'applique pas pour les candidatures portant exclusivement sur le Lot 1. Colonne « Lot(s) » : 1 = Fonds d'Amorçage ; 2 = Fonds d'Infrastructures ; une candidature conjointe est soumise à l'ensemble des critères. Les candidats sont évalués sur la base des pièces fournies ; la Banque et son Conseil se réservent le droit de vérifier les informations auprès des références indiquées et de demander des précisions, sans que ces demandes puissent conduire à modifier la substance de la manifestation d'intérêt.*

La liste des candidats présélectionnés comprendra, pour le lot 1 au maximum quatre (4) candidats, et pour le lot 2 ou une candidature conjointe, au maximum six (6) candidats. Si plus de quatre (4) candidats pour le lot 1 et/ou plus de six (6) candidats pour le lot 2 (ou la candidature conjointe) sont éligibles et satisfont aux critères de sélection énumérés ci-dessus, leurs points forts et leurs points faibles doivent être réexaminés afin d'établir un classement de leurs candidatures et identifier, selon le lot, les quatre (4) et/ou six (6) meilleurs candidats ayant participé à la procédure. Les seuls critères de comparaison additionnels qui seront pris en considération dans le cadre de ce réexamen sont, dans l'ordre dans lequel ils figurent ci-après, les suivants :

Pour le lot 2 ou candidature conjointe

a. Critère 1 (*Actifs sous gestion*)
b. Critère 2 (*Solidité financière*)
c. Critère 3 (*Engagement financier du gestionnaire*)
d. Critère 5 (*Équipe dédiée à l'Afrique*)
e. Critère 6 (*Hommes clés*)

Pour le lot 1 uniquement

a. Critère 19 (*Bouclages financiers et PPP*)
b. Critère 20 (*Préparation de projets*)

15. Critères d'attribution du contrat

Offre économiquement la plus avantageuse. À l'issue de la phase de demande de propositions, les propositions des candidats présélectionnés seront évaluées, lot par lot, selon une grille multicritères communiquée dans la RFP, portant notamment sur :

- la stratégie d'investissement proposée pour chacun des Fonds et leur articulation, y compris l'accès à un pipeline de projets ;
- l'équipe affectée et son organisation (hommes clés, localisation, temps alloué) ;
- l'organisation juridique et opérationnelle proposée pour les véhicules de droit luxembourgeois ;
- le dispositif de prévention et de gestion des conflits d'intérêts entre les deux Fonds ;
- le plan de levée de fonds (premier closing, investisseurs ciblés, calendrier) ;
- la performance financière et extra-financière proposée ;
- les conditions financières : commission de gestion, *carried interest*, *hurdle*, *GP commitment*, budget d'établissement et frais imputables aux Fonds.

Les trois (3) finalistes de chaque lot seront invités à remettre une offre finale (*best and final offer* – BAFO) sur la base d'un term sheet négocié. Le gestionnaire sera désigné par décision de la BOAD. Conformément au point 5, la Banque privilégie l'attribution des deux lots à un même gestionnaire ou groupement, selon des modalités précisées dans la RFP.

SOUMISSION DE LA MANIFESTATION D'INTÉRÊT

16. Date limite de réception des manifestations d'intérêt

La date limite pour la réception des manifestations d'intérêt est fixée au **lundi 21 décembre 2026 à 18h30 (GMT)**.

17. Modalités de présentation des manifestations d'intérêt et renseignements à fournir

Les manifestations d'intérêt doivent être rédigées au moyen du formulaire de soumission standard de la BOAD, disponible à l'Annexe 1 du présent Avis à Manifestation d'Intérêts, dont le modèle et les dispositions doivent être strictement respectés, et complétées des pièces énumérées ci-après. Tout document supplémentaire (brochure, lettre, etc.) non demandé ne sera pas pris en considération.

Le dossier de manifestation d'intérêt comprend :

a) une **lettre de manifestation d'intérêt** signée par le représentant habilité du candidat ou du chef de file du groupement ;

b) le **Formulaire standard de soumission** de la BOAD, indiquant le ou les lots visés et comprenant la déclaration relative aux situations d'exclusion visée au point 9, signé par chaque membre du groupement ;

c) une **présentation du candidat** et de chaque membre du groupement : forme juridique, siège, implantations (notamment en Afrique), stratégie d'investissement, actionnariat et bénéficiaires effectifs, agréments (copie de l'agrément ou extrait du registre du régulateur ou, à défaut, note décrivant la démarche d'agrément envisagée), organigramme ; le cas échéant, l'accord de groupement ou la lettre d'intention de ses membres ; document d'incorporation de la société de gestion ou de sa filiale en Afrique de l'Ouest ou, à défaut, note de concept et feuille de route pour l'implantation ;

d) une **attestation des actifs sous gestion** à la date de l'avis, détaillés par fonds et par stratégie, et les **états financiers audités** des trois (3) derniers exercices clos ;

e) le **track record** : tableau de l'ensemble des fonds gérés (millésime, taille, closing final, montant investi, TRI net, TVPI et DPI selon les lignes directrices IPEV à la dernière date de valorisation) et liste des investissements d'infrastructures réalisés et/ou en Afrique (pays, secteur, montant, instrument, stade greenfield ou brownfield, statut, sortie éventuelle), avec précisions sur les projets préparés jusqu'à la bancabilité, les bouclages financiers et les PPP conduits ;

f) l'**équipe** : organigramme de l'équipe dédiée à l'Afrique et CV des hommes clés pressentis (deux (2) pages au plus par CV), précisant leur localisation et leur temps alloué prévisionnel ;

g) l'**expérience au Luxembourg** : liste des véhicules de droit luxembourgeois gérés ou conseillés, agrément CSSF le cas échéant, description de la substance (effectifs, locaux, fonctions exercées) et des prestataires habituels ou, à défaut, note décrivant le dispositif envisagé pour satisfaire aux exigences réglementaires et fiscales luxembourgeoises ;

h) les **références** : coordonnées d'au moins trois (3) investisseurs institutionnels pouvant être contactés par la Banque ou son Conseil ;

i) les **politiques et procédures** : résumé des politiques LAB-FT et KYC, ESG (alignement sur les Normes de performance de la SFI et, le cas échéant, le règlement SFDR), gestion des risques, conflits d'intérêts, reporting aux investisseurs et valorisation ; mention de tout litige, enquête ou sanction en cours ;

j) une **déclaration d'absence de conflit d'intérêts** avec la BOAD, Hodari et les membres de leurs équipes, ou la description des liens existants.

Les dossiers sont rédigés en français. Les pièces justificatives préexistantes établies en anglais – états financiers, rapports de fonds, agréments, CV – sont acceptées sans traduction. Les candidats sont responsables de l'exactitude et de l'exhaustivité des informations communiquées.

18. Informations complémentaires et modalités d'envoi des manifestations d'intérêt

Les candidats intéressés peuvent solliciter et obtenir des informations complémentaires sur la mission, auprès de **Hodari, Conseil de la Banque**, par courriel à l'adresse **amiboad.clarif@gmail.com**, avec copie à la BOAD aux adresses **aaboubakar@boad.org et ftoure@boad.org**, au plus tard le **30 novembre 2026**. Les questions et leurs réponses, rendues anonymes, seront communiquées à l'ensemble des candidats ayant fait connaître leur intérêt au plus tard le 7 décembre 2026. Aucune réponse ne sera apportée aux questions posées par téléphone ou reçues après cette date.

Les candidats intéressés par le présent appel à manifestations d'intérêt sont invités à envoyer leurs dossiers, en français, par courriel (au format PDF, en un ou plusieurs envois n'excédant pas 20 Mo chacun), en précisant l'objet « **Réponse à l'avis d'appel à manifestations d'intérêt – AMI N° 001/2026/BOAD/DIFP – Gestionnaire des Fonds Amorçage et Infrastructures** », au plus tard le **21 décembre 2026 à 18h30 (GMT)**, à l'adresse **amiboad.depot@gmail.com**, avec copie obligatoire à aaboubakar@boad.org et ftoure@boad.org. Un accusé de réception sera adressé par courriel à chaque candidat.

Les manifestations d'intérêt reçues après la date et l'heure limites susvisées ne seront pas examinées.

19. Debriefing

Tout candidat qui souhaite connaître les raisons pour lesquelles sa manifestation d'intérêt ou sa proposition n'a pas été retenue doit en faire la demande par écrit. L'autorité contractante communiquera dans les plus brefs délais, par écrit, l'explication du rejet. Si le candidat demande à assister à une réunion de **débriefing**, il devra en assumer tous les coûts.

20. Langue

Toutes les communications écrites relatives à la présente procédure et au contrat de gestion doivent être en français. La documentation constitutive des Fonds pourra être établie en anglais avec une traduction française, selon les exigences du droit applicable et des investisseurs.

21. Base juridique

Le Guide des Procédures d'Achats de la BOAD. La documentation constitutive des Fonds et le contrat de gestion seront régis par le droit luxembourgeois ou tout droit acceptable par la Banque, sans préjudice des règles et procédures de la Banque.

AUTRES DISPOSITIONS

22. Déroulement ultérieur de la procédure

À l'issue de la présélection, les candidats retenus recevront, pour le ou les lots concernés, une demande de propositions (RFP) précisant la stratégie et les termes indicatifs des Fonds, les informations attendues (gestionnaire et actifs sous gestion par fonds et par stratégie ; stratégie de gestion des conflits d'intérêts entre les deux Fonds ; localisation de l'équipe, hommes clés et temps alloué ; organisation juridique et opérationnelle des véhicules luxembourgeois ; performance financière et extra-financière proposée ; rémunération) ainsi que la grille d'évaluation applicable. Les candidats présélectionnés pourront être invités à signer un accord de confidentialité préalablement à la transmission de la RFP et à l'accès à la salle de données.

Après évaluation des propositions et due diligence opérationnelle (présentations, visite sur site optionnelle le cas échéant, revue juridique et de conformité), trois (3) finalistes par lot seront retenus. Un term sheet leur sera remis en vue de la négociation et de la remise d'une offre finale accompagnée d'un projet de contrat de gestion. Le contrat de gestion sera rédigé par le gestionnaire retenu, à ses frais, et revu par le Conseil de la Banque avant décision des organes compétents de la BOAD et signature. La documentation constitutive des Fonds sera finalisée en parallèle.

23. Confidentialité

Les informations communiquées par la Banque et son Conseil dans le cadre de la procédure sont confidentielles et ne peuvent être utilisées qu'aux fins de la présente procédure. Les informations fournies par les candidats seront traitées de manière confidentielle par la BOAD, par Hodari et par le cabinet juridique externe, et ne seront utilisées qu'aux fins de l'évaluation des candidatures et de la sélection du gestionnaire.

24. Intégrité, conflits d'intérêts et canal de communication

Hodari constitue le canal unique de communication avec les candidats. Toute tentative d'un candidat d'influencer la Banque, ses organes, son personnel, son Conseil ou le cabinet juridique externe, et tout contact relatif à la présente procédure en dehors du canal indiqué au point 18, entraînent l'exclusion du candidat. Les candidats s'engagent à respecter les règles de la Banque

en matière de lutte contre la fraude et la corruption.

Les candidats déclarent tout lien capitalistique, contractuel, professionnel ou familial avec la BOAD, Hodari ou les membres de leurs équipes. La Banque apprécie si ce lien constitue un conflit d'intérêts de nature à exclure le candidat ou à requérir des mesures de sauvegarde. Hodari et les membres de son équipe sont tenus de déclarer à la Banque tout lien, passé ou présent, avec un candidat et de s'abstenir de participer à l'évaluation de la candidature concernée.

25. Frais de participation

Les candidats supportent l'intégralité des frais liés à la préparation et à la remise de leur manifestation d'intérêt et, le cas échéant, de leur proposition et de leur offre finale. Aucune indemnité n'est due à ce titre, quelle que soit l'issue de la procédure.

26. Réserves de la Banque

La BOAD se réserve le droit, sans encourir de responsabilité à l'égard des candidats :

- de modifier le présent avis ou le calendrier de la procédure, et de proroger les délais ;
- de demander aux candidats tout complément d'information ou clarification, et de vérifier les informations fournies, notamment auprès des références indiquées et des autorités de régulation ;
- de ne pas donner suite, de suspendre ou d'annuler la procédure à tout stade, et de ne retenir aucun candidat ;
- d'attribuer les deux lots à un même gestionnaire ou groupement ou à des gestionnaires distincts, ou de n'attribuer qu'un seul des deux lots ;
- d'ajuster les caractéristiques des Fonds (montants souscrits, calendrier des closings, domiciliation, secteurs) en fonction des décisions de ses organes et des échanges avec les investisseurs.

27. Protection des données à caractère personnel

L'Autorité contractante respecte pour la mise en œuvre de cet appel d'offres, la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement de l'Union Européenne n.°2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018.

Ainsi, et dans le cadre des envois électroniques des offres, toutes les données à caractère personnel seront traitées uniquement aux fins du présent appel d'offres, et pourront également être transmises aux organes chargés d'une mission de contrôle ou d'inspection. Le soumissionnaire dispose d'un droit d'accès aux données à caractère personnel le concernant, de même que d'un droit de rectification de ces données. Toute question du soumissionnaire relative au traitement des données à caractère personnel le concernant, peut être adressée à l'Autorité Contractante.

Fait à Lomé, le 23 novembre 2026

BANQUE OUEST AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT
BOAD
B P 1172
Tel 22 21 42 44
Fax 22 21 52 67
LOME
B.O.A.D.